



Rennes, le 19 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus - Covid-19 Interdiction de la pratique de la chasse

Le 16 mars 2020, le Président de la République a annoncé des mesures impératives, concernant notamment les restrictions de déplacement sur le territoire national à compter du mardi 17 mars à 12h, pour une durée de 15 jours minimum. Celles-ci visent un seul objectif : éviter autant que possible tout regroupement de personnes, afin de ralentir la propagation du virus, juguler le pic épidémique et permettre au système de santé de traiter dans les meilleures conditions l'afflux de patients.

Compte-tenu des mesures de confinement en vigueur, tout acte de chasse, qu'il soit pratiqué à plusieurs (battues aux sangliers et chasse à courre) ou de façon individuelle, est par principe interdit.

De la même manière, les actions d'agraineage sont interdites.

La destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ex-nuisibles), en particulier des corvidés, est également interdite. Les autorisations préfectorales de destruction à tirs des corneilles, pies, corbeaux et renards, délivrées via la procédure simplifiée en ligne sur le site de la FDC 35, ne sont donc actuellement pas valables et ne constituent pas un motif de déplacement dérogatoire.

Les éventuels cas de risque sanitaire ou d'animaux causant des dégâts particuliers aux cultures sont à remonter à la DDTM d'Ille-et-Vilaine par mail (ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr). Chaque situation sera examinée. Des mesures seront prises, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- je reste chez moi
- je me lave très régulièrement les mains
- je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- j'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades



Dispositifs d'information

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le coronavirus COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, numéro vert, 24h sur 24, 7 jours sur 7 : **0 800 130 000**
- Des points d'information réguliers sont diffusés pour faire état de l'évolution de la situation : **www.ille-et-vilaine.gouv.fr**

Contact presse :

Bénédicte Villeroy de Galhau : 02 99 02 11 80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr